

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Date de convocation : 15 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 28 juillet 2020

6ème SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 21 juillet à 19H00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Animatis sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Maire de la Ville d'ISSOIRE.

Étaient présents :

Monsieur Michel NICOLLET, Madame Martine VARISCHETTI, Monsieur Ulrich BRONNER, Monsieur Stéphane PILLON, Monsieur Jean-Luc BATAILLE, Madame Marie POJOLAT, adjoints ;

Monsieur Michel BLANJARD, Madame Danielle ALETON, Madame Nicole BŒUF, Madame Annick BARRÉ, Madame Sylvie BEGON, Monsieur Dominique MONTMORY, Monsieur Luc SALVINI, Monsieur Christian WALTER, Madame Florence DUBESSY, Madame Valérie COUDUN, Madame Carine SUIDUREAU, Madame Christelle CHABAUD, Monsieur Christophe ALBARET, Monsieur David PUECH, Monsieur Alexandre BENTO-ANASTACIO, Monsieur Pierre SERRA, Madame Hélène FOURVEL-PELLETIER, Monsieur Laurent PRADIER, Madame Valérie GOLÉO, Monsieur Mohamed RKINA ;

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Marie COSTON représentée par Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Sandra PETEILH représentée par Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Isabelle GAUTHIER représentée par Madame Martine VARISCHETTI, Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER représentée par Monsieur Stéphane PILLON, Monsieur Philippe LAVILLE représenté par Madame Valérie GOLÉO ;

Absents : Monsieur Vincent MARUCA

A été désignée secrétaire de séance : Madame Marie POJOLAT.

En ouverture de séance, M. le Maire annonce qu'avec regret et malgré la collaboration de la Sous-Préfecture, la décision a été prise finalement de ne pas organiser les Vendred'Issoire en juillet-août sauf évolution positive de la situation. Cette manifestation est, en effet, difficile à envisager avec

l'obligation de limiter la jauge à 4 200 personnes simultanément et, pour ce, de contrôler les 13 accès au centre-ville avec deux personnes par entrée-sortie pour compter les passages et rendre compte régulièrement. Or, on sait que ce marché nocturne accueille habituellement un public de 5 000 personnes par soirée. Cela générerait donc des frustrations pour celles et ceux qui seraient bloqués aux entrées. Par ailleurs, le port du masque ne permettrait pas la convivialité qui est précisément la marque de cet événement. Il paraît donc préférable de se concentrer sur le week-end des 11, 12 et 13 septembre pour la fête d'Issoire, qui correspondra aussi au passage du Tour de France cycliste en Auvergne. Ce week-end offrira de multiples animations : mini-tour des enfants à vélo, Vendred'Issoire, marché, manifestation commerciale, courses l'Yssoirienne et la Trans-Yssoirienne et concert du groupe Émile et Image organisé par Issoire en fête.

Pour juillet-août, M. le Maire est disposé à autoriser les bars et restaurants à agrandir leurs terrasses, comme c'est déjà souvent le cas, et à proposer des prestations musicales s'ils le souhaitent.

Un film-teaser présentant la programmation culturelle de spectacles vivants de la saison 2020-2021 à Issoire est projeté.

M. le Maire espère que malgré la pandémie, il sera possible de bénéficier d'une jauge suffisante pour accueillir tous les spectacles prévus, certains organisateurs ayant fait connaître leur attente d'une jauge minimale pour délivrer leur prestation.

Agenda

Du 31 juillet (14h) au 3 août (18h)

36èmes Journées Auvergnates à la Halle aux grains

Vendredi 28 août

16e Challenge Auvergne Rugby

17h - Issoire/Vichy – 19h - Aurillac/Nevers

Jusqu'au 20 septembre

Exposition « Echappées Belles » d'Anne-Marie Vesco au centre d'art Jean-Prouvé

Jusqu'au 29 novembre

Exposition « Arbres », des racines et des sens à la Tour de l'Horloge

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 et Liste des décisions

Mme Goléo demande si les zones des terrasses sont délimitées. Elle précise qu'elle pose cette question car en raison de l'extension de la terrasse du bar-restaurant Le Globe elle n'a pas pu s'approcher de la façade du cinéma pour consulter la programmation.

M. le Maire explique que dans cette période compliquée sur le plan économique, la Ville a accepté les extensions de terrasses.

Mme Varischetti ajoute que l'extension n'est possible qu'avec l'accord du commerçant voisin, ce qui a été le cas en l'occurrence.

M. le Maire demande quel est le rapport de cette question avec le compte-rendu de la précédente séance du conseil ou la liste des décisions. Il demande que les élus s'en tiennent à l'ordre du jour.

Mme Goleo souhaiterait savoir ce qu'il va advenir des matériels informatiques réformés de la Tour de l'Horloge.

M. le Maire explique que les matériels informatiques, sous réserve qu'ils aient encore un peu d'intérêt, pourraient éventuellement être revendus au personnel

municipal, comme cela s'est fait précédemment. Pour l'instant, ces matériels seront stockés en attente d'une décision.

Mme Goléo trouve que les informations concernant les avenants aux marchés sont peu claires.

Arrivée de Monsieur Vincent MARUCA

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Mme Fourvel-Pelletier partage le point de vue de Mme Goleo et suggère qu'un point sur l'évolution des coûts soit systématiquement fait pour chaque avenant. Mme Fourvel-Pelletier relève qu'il a été fait appel à un avocat pour traiter encore d'un contentieux avec des habitants. Elle demande pourquoi il n'y a pas eu plutôt un règlement à l'amiable.

M. le Maire répond qu'il s'agit du même contentieux avec les mêmes personnes, que cette affaire a déjà été évoquée avec les élus et qu'il n'y a pas lieu d'y revenir une nouvelle fois aujourd'hui.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin est adopté par 29 voix pour, deux contre (Mme Fourvel-Pelletier et M. Pradier) et deux abstentions (Mme Goléo et M. Laville)

Urgence à ajouter un point à l'ordre du jour

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



I – FINANCES

Délibération n°20-06-01 (rapporteur Mme Florence DUBESSY)

Décision modificative n°1 du budget principal / Exercice budgétaire 2020

Mme Fourvel-Pelletier demande si la participation du SIREG est prévue pour les travaux de la place St-Avit car ce n'est pas inscrit à son budget.

M. le Maire répond que oui et qu'il faut bien qu'une collectivité commence à inscrire cette opération.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour, 2 contre (Mme Fourvel-Pelletier et M. Pradier) et 3 abstentions (M. Rkina, Mme Goleo et M. Laville).



Délibération n°20-06-02 (rapporteur Mme Florence DUBESSY)

Autorisations de programme et crédits de paiement / Exercice 2020 DM1 2020

M. Pradier estime que la Ville aurait dû prévoir la prise en charge à 100 % par API, le Département et la Région du coût de la coulée verte et investir ses crédits propres sur d'autres opérations du centre-ville.

M. le Maire pense que M. Pradier confond voie verte (le long de l'Allier) et la coulée verte (le long de la Couze). Et il n'y a pas de financement prévu à 100 % pour la coulée verte.

M. Pradier avait compris à l'issue des dernières réunions sur le sujet que la voie verte passerait aussi en centre-ville.

M. le Maire confirme que c'est aussi son souhait et que ce serait notamment le moyen de faire financer la réfection du pont de Parentignat. En ce qui concerne la coulée verte, la Ville pourra compter sur l'aide de la Région dans le cadre du dispositif Action cœur de ville.

Cette délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 voix contre (Mme Fourvel-Pelletier, M. Pradier), et 2 abstentions (Mme Goléo, M. Laville).



Délibération n°20-06-03 (rapporteur Mme Nicole BŒUF)
Subventions aux associations organisatrices de manifestations

Mme Bœuf rectifie une erreur de dates dans le rapport pour le festival « Un pays, un film » qui se tiendra du 31 août au 6 septembre.

M. Pradier, organisateur de la fête du cheval, témoigne que compte-tenu des difficultés constatées pour le premier concours fait le week-end dernier, il n'est pas certain que la fête prévue pourra avoir lieu.

M. le Maire rappelle que les subventions votées ne seront de toute façon versées que si les manifestations sont bien maintenues.

M. Pradier, concerné par une subvention quitte la salle NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Pradier regagne la salle NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 33 Présents : 28 Votants : 33



II – EDUCATION

Délibération n°20-06-04 (rapporteur Mme Valérie COUDUN)
Participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'institution Sévigné-Saint-Louis

Mme Goléo, rappelant son appartenance à La France Insoumise, explique qu'elle ne votera pas pour ce rapport à titre personnel (mais M. Laville si), étant opposée au financement des écoles privées par des fonds publics.

M. le Maire en prend note mais rappelle que c'est la loi qui prévoit ce financement.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 1 contre (Mme Goléo).



III – REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

Délibération n°20-06-05 (rapporteur Mme Martine VARISCHETTI) **Désignation de représentants de la Commune pour la gestion de locaux en copropriété**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



IV – INTERCOMMUNALITÉ

Délibération n°20-06-06 (rapporteur M. Michel NICOLLET) **Adhésion à un groupement de commandes constitué par le SIEG pour l'achat d'électricité**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



V – TRAVAUX – AMENAGEMENT URBAIN

Délibération n° 20-06-07 (rapporteur M. Stéphane PILLON) **Acquisition d'une partie de la parcelle AT n°272 – Rue Paul Fournet**

Mme Fourvel-Pelletier demande si un aménageur est chargé de travailler sur ce secteur.

M. le Maire confirme que oui et que l'idée est de mettre en valeur l'axe allant de la rue du Postillon jusqu'au boulevard Barrière, avec réfection de la voirie et modification du sens de circulation. Ce dossier sera examiné en commission.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.



Délibération n° 20-06-08 (rapporteur Mme Martine VARISCHETTI) **Acquisition d'un immeuble 9 rue du Faisan en vue de la requalification d'ilots pour l'aération urbaine**

Mme Varischetti signale que sous la parcelle 105 existe un lavoir que l'architecte des bâtiments de France a demandé de conserver.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°20-06-09 (rapporteur M. Pierre SERRA)

Cession de la parcelle BI n° 1439 – Rue Robert Schuman

Mme Fourvel-Pelletier s'étonne que le rapport, comme le suivant, envoyé aux élus le 13 juillet, fasse état d'un avis favorable de la commission émis le 15 juillet.

M. Pillon indique qu'il doit s'agir d'une erreur de frappe et que, de toute façon, Mme Fourvel-Pelletier n'a pas fait d'observations lors de la réunion de cette commission.

Mme Fourvel-Pelletier ne croit pas à une erreur de frappe.

M. le Maire dit qu'il prend en compte l'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération n°20-06-10 (rapporteur Mme Sylvie BEGON)

Cession de la parcelle AH 186 Vol 2 – Rue du 8 mai

Mme Begon rectifie une erreur dans le rapport : la parcelle AH 187 n'appartient pas à M. Ranchon mais à son amie.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions (Mme Fourvel-Pelletier et M. Pradier)



Délibération n°20-06-11 (rapporteur M. Michel NICOLLET)

Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réaménagement de la place St Avit

M. Rkina demande si les deux autres partenaires ont reçu un courrier au sujet de cette organisation de maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire répond que oui.

Mme Fourvel-Pelletier signale que cette opération n'est pas non plus inscrite au budget primitif du SIREG.

M. le Maire rappelle qu'un budget primitif est un prévisionnel. Le projet de la place St-Avit est mûr aujourd'hui, contrairement à d'autres. Au moment où les BP ont été votés, on n'avait pas toutes les informations. Il faut pouvoir s'adapter. Ainsi, on vote une DM1 en juillet alors que le BP a été voté en juin.

M. le Maire comprend que Mme Fourvel-Pelletier a peut-être connaissance d'un autre discours sur ce sujet mais pour lui les choses sont claires avec le SIREG.

M. Nicollet confirme que le Président du SIREG était bien au courant car ils en ont parlé ensemble.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, Mme Fourvel-Pelletier ne prenant pas part au vote.

Délibération n°20-06-12 (rapporteur M. Michel NICOLLET)

Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation des réseaux et de la voirie du chemin du Pailloux

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, Mme Fourvel-Pelletier ne prenant pas part au vote.



Délibération n°20-06-13 (rapporteur M. Bertrand BARRAUD)
Convention avec Agglo Pays d'Issoire pour la mise à disposition d'une aire en vue de l'installation d'une station de vélos en libre-service

Mme Fourvel-Pelletier est favorable au vélo mais elle aurait préféré que l'emplacement soit près de la gare.

M. le Maire répond que c'est effectivement prévu dans le grand projet autour de la gare mais que là il s'agit d'un autre objet.

M. Rkina pense qu'il faudrait surtout aménager une piste cyclable en centre-ville.

M. le Maire rappelle que les pistes ou bandes cyclables sont prévues lors des réfections de voirie, comme dans la rue du 8 mai ou les boulevards extérieurs. Pour Mme Goléo, dès lors qu'il n'y a qu'une seule station, cela servira juste à faire un tour en ville et à revenir au point de départ. L'intérêt est limité.

C'est effectivement le but dans un premier temps, avant d'éventuelles nouvelles stations. Il s'agit d'un essai. M. le Maire pense que ce sera pratique pour les personnes qui garent leurs véhicules place de la Montagne.

M. Bronner indique que l'entretien des vélos sera assuré par l'association « La roue tourne ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



VI – PERSONNEL

Délibération n°20-06-14 (rapporteur M. Michel BLANJARD)
Remboursement à des agents communaux d'avance de frais

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération n°20-06-15 (rapporteur M. David PUECH)
Convention entre la Ville d'Issoire, le Syndicat d'assainissement d'Issoire et sa région et la communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire relative à la mise à disposition de personnel pour l'exercice de la compétence « eaux »

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions (Mme Fourvel-Pelletier et M. Pradier)

VII – COMMUNICATION

Délibération n°20-06-16 (rapporteur M. Bertrand BARRAUD)
Accord transactionnel avec la société BUCEREP

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions (Mme Fourvel-Pelletier et M. Pradier)



M. le Maire s'appêtant à lever la séance, Mme Fourvel-Pelletier lui rappelle son courrier arrivé en mairie vendredi.

M. le Maire rappelle que l'inscription de points à l'ordre du jour est encadrée par un délai.

Mme Fourvel-Pelletier estimant que le délai est respecté puisqu'il y a bien eu 48H entre sa demande et la séance du conseil.

M. le Maire objecte que ce délai de 48H vaut pour les questions orales et pas pour les points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour comme c'est demandé dans la lettre, pour lesquels le délai est de 12 jours. Pour autant, il veut bien aborder les différents points évoqués et s'il y a besoin de précisions supplémentaires, les sujets pourront être à nouveau évoqués à la séance de septembre.

En ce qui concerne le projet d'éoliennes, il a compris que la question ne portait pas sur le projet mais sur la passionnante question de l'affichage de l'avis d'enquête publique qui aurait été fait à l'intérieur de l'hôtel de ville et non à l'extérieur. M. le Maire suggère à Mme Fourvel-Pelletier de signaler, dès qu'elle en fait le constat, ce type de dysfonctionnement aux services municipaux concernés, afin qu'ils puissent y remédier, au lieu d'attendre dans le seul but de pouvoir rédiger un courrier de reproche et demander la saisine de l'assemblée municipale qui, lui semble-t-il, a autre chose à faire.

S'agissant de la vigilance sécheresse, Mme Fourvel-Pelletier précise que l'information n'est pas suffisamment donnée à la population et qu'elle pourrait, par exemple, figurer sur le site internet de la Ville.

M. le Maire ne sait pas si cette information est donnée sur le site ; en revanche, il l'a vue sur les panneaux défilants de la Ville.

Il ajoute qu'il a demandé à Christophe Albaret de faire un point sur ce sujet en septembre.

Sur la location de la cuisine de la Halle aux grains, M. le Maire rappelle que cela relève des délégations au Maire. Mme Fourvel-Pelletier constate qu'aucun acte juridique n'a été porté à la connaissance de l'assemblée. M. le Maire précise que l'acte a été enregistré au contrôle de légalité le 16 juillet, trop tard donc pour figurer dans la liste des décisions présentée à cette séance. Cette décision sera dans la liste présentée en septembre.

En ce qui concerne la carte scolaire, Mme Coudun explique qu'il est prévu de réunir la commission en septembre et que la carte doit être revue pour absorber la baisse des effectifs observée à Issoire comme aux alentours. Il s'agit d'affiner au plus juste et de préserver les priorités de la Ville dans la répartition des élèves entre les 5 groupes scolaires.

Mme Coudun répond à Mme Fourvel-Pelletier qu'un temps de travail avec les représentants des parents d'élèves et un temps de travail avec les enseignants sont prévus.

M. le Maire signale que ce problème de carte scolaire se pose aussi pour les collégiens à Issoire, avec le collège de Verrière qui connaît une diminution d'effectifs tandis que le collège des Prés observe une augmentation.

Enfin, en ce qui concerne les études sur la circulation et le stationnement, M. le Maire annonce que cela fera partie de la présentation sur le projet autour de la gare proposée au Conseil municipal lors de la prochaine séance de septembre.

M. Rkina souhaiterait que les présidents des commissions veillent à ce que les comptes rendus des réunions retranscrivent bien les observations et recommandations des élus de l'opposition.

M. Bronner répond que pour la commission de la culture et du patrimoine, il ne s'agit pas de procès-verbaux mais des relevés des idées et propositions qui sont retenues par la commission.

M. le Maire n'est pas convaincu qu'il y ait des procès-verbaux in extenso des propos tenus dans les réunions de commissions dans les autres collectivités locales. Il lui semble que le plus important soit de participer dans un esprit constructif.

La séance est levée à 20H30.

Fait à ISSOIRE, le 28 juillet 2020

Le Secrétaire

Marie POJOLAT



Le Maire

Bertrand BARRAUD